



# L'AP déroule le tapis rouge pour l'Agresseur de Surveillants !

Le SPS a été averti d'une situation difficilement compréhensible par un bon nombre d'anciens Surveillants travaillant sur le CP. Le souvenir d'une grave agression vient de ressurgir.

En effet, en septembre 2005 un agent du CP Seysse avait subi une terrible et lâche agression (pas moins de 12 coups de couteau) par un détenu qui est aujourd'hui de retour au QSL.

## **Quelle honte ! Quel mépris ! Quelle considération humaine et professionnelle dans tout ça ?**

A partir du 11 avril et ceci pour une période de 3 mois...cet individu aura toute la latitude de croiser des Surveillants avec lesquels il avait eu aussi des différends. Dès le 11 avril, ce détenu aura tout le loisir d'observer les va-et-vient sur le domaine et par ses comportements vicieux réaliser des repérages des véhicules de personnels...

Croire que le temps a passé et aurait bonifié ce détenu est un pari bien risqué et totalement dépourvu de bon sens. L'émoi que cette agression a provoqué en son temps réveille un terrible sentiment de non prise en compte ou d'abandon pour les Surveillants qui ne comprennent absolument pas la décision prise de placer ce détenu sur le CP de Seysse.

La traçabilité des détenus n'incombe-t-elle pas à DSD ? Prendre en compte le passif de certains de nos pensionnaires serait pourtant du bon sens...

Devant l'enjeu ou le jeu dangereux joué par notre hiérarchie, le SPS a averti la plus haute autorité locale qui se doit de protéger son personnel, le directeur du CP.

Le SPS qui suit ses dossiers et qui a appris l'arrivée de ce « casseur de bleus » le 11 avril a demandé des « comptes » au Directeur.

La réponse fut plutôt cocasse car le Directeur ne connaissait pas la date d'arrivée !.... Scandalisé, le SPS se rend compte que dans ce genre de situation, l'institution judiciaire, dans son ensemble, ne prend pas en compte tous les paramètres et préfère fermer les yeux pariant que rien ne se passera et fait ainsi mumuse avec la santé ou la vie de ses agents.

Le SPS exige que ce détenu agresseur tout à fait capable de violences ne soit pas le gagnant en venant narguer le personnel Seyssois. La MAF subie déjà cette situation avec le retour d'un « oiseau rare ».

Combien d'agents vont-ils devoir être mis à l'écart en étant priés de changer de poste pour répondre au bien être carcéral de ce détenu ?

**Le SPS demande l'interdiction d'affectation sur le CP de tout individu ayant commis des agressions qui ont laissé des traces physiques et psychologiquement lourdes chez le personnel : la considération du personnel passe par là !**

Pour information  
DI  
DAP  
TRIBUNAL

Pour le Bureau Local SPS, le 03 avril 2022

**LE Syndicat 100% Surveillants !**